

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM TENUE LE
16 AOÛT 2022 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE À L'HÔTEL DE VILLE**

CONSTAT DES PRÉSENCES

Personnes présentes

M. Steven Neil, maire
M. Daniel Meunier
M. Philippe Dunn
M. Réjean Racine
Mme Gisèle Thériault

Personne absentes

Mme Stéphanie Martin-Gauthier
Mme Mireille Guay

M. Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à la réunion.

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adjudication – Demande de prix pour l'aménagement de deux bureaux au sous-sol de l'Hôtel de Ville
4. Adjudication – Offre de services professionnels – Étude pédologique et caractérisation environnementale des sols – Réfection de la chaussée du chemin Miltimore
5. Adjudication - Offre de services professionnels – Relevé topographique : réfection de la chaussée du chemin Miltimore
6. Adoption du Règlement numéro 2022-06 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 1 283 000 \$ et un emprunt du même montant pour assurer le traitement et l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

**2022-193
AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du conseil, par courriel par l'entremise du serveur municipal dédié ainsi qu'en personne et que chacun des élus en ont pris connaissance.

**2022-194
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

2022-195
ADJUDICATION – DEMANDE DE PRIX POUR L'AMÉNAGEMENT
DE DEUX BUREAUX AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE

Sujet retiré.

2022-196
ADJUDICATION – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE
PÉDOLOGIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS – RÉFECTION
DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN MILTIMORE

ATTENDU l'appel de proposition de services professionnels pour l'étude pédologique et caractérisation environnementale des sols pour la réfection de la chaussée du chemin Miltimore;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la proposition de Laboratoire GS inc. pour un montant de 30 995 \$ plus taxes pour l'étude pédologique et la caractérisation environnementale des sols pour la réfection de la chaussée du chemin Miltimore;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2022-197
ADJUDICATION - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RELEVÉS
TOPOGRAPHIQUES - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN MILTIMORE

ATTENDU l'appel de proposition de services professionnels pour les relevés topographiques concernant la réfection de la chaussée du chemin Miltimore;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter la proposition de Service Topo F. Martin inc. pour un montant total de 4 600 \$ plus taxes pour les relevés topographiques pour la réfection de la chaussée du chemin Miltimore;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2022-198
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 DÉCRÉTANT DES
TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 1 283 000 \$ ET UN EMPRUNT DU
MÊME MONTANT POUR ASSURER LE TRAITEMENT ET L'APPROVISIONNEMENT EN
EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 juillet 2022 sous la minute 2022-168;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 9 août 2022 sous la minute 2022-185;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2022-06 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 1 283 000 \$ et un emprunt du même montant pour assurer le traitement et l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay.

Le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier présentent le règlement en mentionnant l'objet et sa portée, son coût, son financement et les modifications entre le projet et l'adoption finale de ce règlement.

Des copies de ce Règlement sont à la disposition du public au début de la présente séance et une copie a également été mise à la disposition du public sur le site Internet de la Municipalité pour consultation. Une copie peut également être demandée en communiquant avec l'Hôtel de Ville.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 1 283 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR ASSURER LE TRAITEMENT ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY

ATTENDU QUE vingt-deux (22) résidences, de valeurs foncières relativement uniformes (maison unifamiliale) sans possibilité de développement commercial, desservies par le réseau d'alimentation en eau potable du secteur Guay, sont sous avis d'ébullition depuis plus de quinze (15) ans;

ATTENDU QUE deux immeubles (lot 3 711 740 et lot 3 711 754) du secteur Guay ont une superficie de moins de 1 500 m² et sont non desservis par un service municipal d'eau usée, sans que le propriétaire ne soit également propriétaire du lot contigu;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu à cet effet, les certificats d'autorisation pour la mise aux normes du réseau du secteur Guay pour une capacité théorique de vingt-sept (27) logements;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu à cet effet, des aides financières des deux paliers gouvernementaux. Chaque programme d'aide financière est réservé à une ou des parties identifiables de la réfection du réseau notamment, le programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* (FIMEAU) pour le renouvellement de conduites, le *Programme d'infrastructure Québec-Municipalité* (PIQM) pour le système d'alimentation et de traitement d'eau et le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ 2019-2023) pour plusieurs travaux admissibles de priorité 1;

ATTENDU QUE les aides financières maximales représentent une somme de 981 038 \$ soit 76 % des dépenses autorisées par ce règlement, le tout tel qu'il appert des lettres des ministres confirmant ces aides pour le FIMEAU et le PIQM ainsi que de la programmation de la TECQ lesquelles font partie intégrante au présent règlement comme annexe A;

ATTENDU QUE l'article 1061 CM permet de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation lorsqu'au moins 50 % de la dépense prévue au Règlement d'emprunt fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 juillet 2022 et que le projet de règlement a été déposé lors la séance du 9 août 2022.

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux et dépenses pour l'exécution des travaux afin d'assurer le traitement et l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay selon l'Estimation budgétaire du système de production d'eau potable préparé par Jean-Michel Perron, ingénieur, et révisé et approuvé par Sylvie Girard, ingénieure, en date du 27 juillet 2022, par la firme Gestion de projets environnementaux Akvo Inc., tel qu'il appert de l'Estimation préparée par Pierre Lefebvre, directeur général, en date du 2 août 2022 lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « B » et « C ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 283 000 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 283 000 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'immeuble imposable desservi par un branchement au réseau municipal par le puits situé sur le lot 3 711 743 comme décrit à l'annexe « D », une compensation à l'égard de chaque tel immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables ayant cette caractéristique et dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 16 AOÛT 2022.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

LISTE DES ANNEXES

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN
MONTANT DE 1 283 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR ASSURER LE
TRAITEMENT ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

ANNEXE A : Subventions

ANNEXE B : Estimation budgétaire du système de production d'eau potable – Akvo inc.

ANNEXE C : Coût selon l'annexe B – AKVO 21-067-ef-02 (2022-07-27)

ANNEXE D : Immeubles assujettis à la compensation et plan du secteur Guay

Québec, le 19 mai 2020

Monsieur Steven Neil
Maire
Municipalité de Brigham
118, avenue des Cèdres
Brigham (Québec) J2K 4K4

Monsieur le Maire,

Je vous informe que les travaux de renouvellement de conduites mentionnés en annexe sont admissibles à une aide financière de 518 436 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 648 046 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 259 218 \$.

Le gouvernement du Canada nous a informés que ces travaux faisaient l'objet d'exigences en matière d'évaluation environnementale et de consultation des peuples autochtones. Infrastructure Canada informera prochainement la Municipalité de ces exigences. Ainsi, si les activités de construction ou les travaux préparatoires sur les lieux débutaient avant qu'Infrastructure Canada n'ait confirmé que ces exigences avaient été satisfaites, le gouvernement du Canada pourrait ne pas verser sa contribution aux travaux.

Un protocole d'entente vous sera transmis lorsque les exigences fédérales auront été satisfaites. Ce protocole précisera les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière. Je vous rappelle par ailleurs l'obligation de respecter les règles d'octroi de contrats.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

...2

La réalisation de ces travaux contribuera à l'atteinte des objectifs du programme consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures à l'adresse fimeau@mamh.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Laforest', written in a cursive style.

ANDRÉE LAFOREST

**ANNEXE
FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU**

Organisme requérant
Désignation
Circ. élect. féd.
Circ. élect. prov.
MRC

Brigham
Municipalité
Brome-Missisquoi
Brome-Missisquoi
AR460 Brome-Missisquoi

No Dossier
No organisme

2027234
46090

Programme FIMEAU-1.1
Titre du projet Renouvellement de conduites

1. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Localisation du tronçon	Ext. périm.	Type de trav.	Date début travaux	Type de conduites	Diam. existant (mm)	Tr. complexes	P. cathodique	Trottoir(s)	Bordure(s)	Conjoint MTA	Longueur du tronçon (m)	Aide finan. recomm. (\$)
No tronçon : 001 Chemin Millimore entre Desjardins et Pothier	<input checked="" type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	285	124 686
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
No tronçon : 002 Rue Pothier entre Millimore	<input checked="" type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	70	30 625
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
No tronçon : 003 Rue Guay entre Pothier et Desjardins	<input checked="" type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	290	126 875
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
No tronçon : 004 Rue Guay entre Desjardins et Léandre	<input checked="" type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	130	56 875
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
No tronçon : 005 Rue Léandre entre Guay et Millimore	<input checked="" type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	150	65 625
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
No tronçon : 006 Chemin Millimore entre Léandre et Desjardins	<input checked="" type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	120	52 500
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							
No tronçon : 007 Rue Desjardins entre Millimore et Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	Rempl.	2020-06-01	Eau potable	150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	140	61 250
				Eaux usées	<input type="checkbox"/>							
				Séparation égout	<input type="checkbox"/>							
				Eaux pluviales								
				Voirie pleine largeur	<input type="checkbox"/>							

**ANNEXE
FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU**

	Long. totale recommandée (m)	1 185
	Aide totale recommandée (\$)	518 436 \$

2. COÛT MAXIMAL ADMISSIBLE ET AIDE FINANCIÈRE

Coût maximal admissible (CMA) 648 046,00 \$

Aide financière

Contribution du gouvernement du Québec	259 218,00 \$
Contribution du gouvernement du Canada	259 218,00 \$

PAR COURRIEL SEULEMENT

Monsieur Pierre Lefebvre
Directeur général
Municipalité de Brigham
118, avenue des Cèdres
Brigham (Québec) J2K 4K4

**Objet : Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - sous-volet 1.1
Addenda au protocole – Renouvellement de conduites**

Monsieur le Directeur général,

La présente fait suite à la requête de votre municipalité qui a pour but de reporter la date limite de réalisation du projet mentionné en objet.

J'ai le plaisir de vous informer que votre demande a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ainsi, la date limite pour la réalisation des travaux est révisée au 30 novembre 2022.

La présente constitue l'addenda n° 1 au protocole d'entente déjà signé.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures à fimeau@mamh.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice générale,

Julie Beaudoin
Signature numérique
de Julie Beaudoin
Date : 2021.12.06
14:24:47 -05'00'

Julie Beaudoin

N/Réf. : 2027234



Gouvernement du Québec
Députée de Bonaventure
Ministre des Affaires municipales et des Régions
Ministre responsable de la région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

Québec, le 22 novembre 2006

Monsieur Steven Neil
Maire
Municipalité de Brigham
118, avenue des Cèdres
Brigham (Québec) J2K 4K4

Monsieur le Maire, *Neil*

J'ai le plaisir de vous informer que le projet de mise à niveau du système d'alimentation en eau potable au secteur Guay est admissible à une aide financière de 200 000 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 400 000 \$ dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Un protocole d'entente établissant les travaux et les coûts admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités du versement de cette dernière vous sera transmis prochainement.

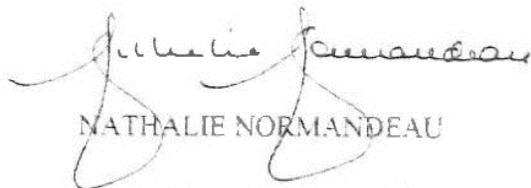
En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la municipalité.

Je suis assurée que la réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme qui sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des Québécois et des Québécoises.

Si vous désirez obtenir des renseignements additionnels, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures au numéro de téléphone (514) 873-3335.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



NATHALIE NORMANDEAU

Bureau de la circonscription
139, Route 132 Ouest
New Richmond (Québec) G0C 2B0
Téléphone : (418) 392-4174
Télécopieur : (418) 392-7387
Sans frais : 1 800 490-3511

Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : (418) 691-2050
Télécopieur : (418) 643-1795
Courriel : ministre@mamr.gouv.qc.ca
www.mamr.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : (514) 873-2622
Télécopieur : (514) 873-2620

SUIVI DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Municipalité : Brigham

Nom du programme de subvention visé : PIQM 1.1

Numéro de dossier : 501124

Titre du projet : Mise à niveau du système d'alimentation en eau potable - Secteur Guay

Coût maximale admissible (CMA) indiqué au protocole d'entente : 400 000 \$

Exercice financier	Information au dossier du Ministère			À remplir requérant Mise à jour du suivi de l'avancement des travaux le montant doit être égal ou supérieur à A
	Réclamation(s) de dépenses approuvée(s)	Réclamation(s) non approuvée(s) et à venir	Dernier suivi de l'avancement des travaux	
	A	B	A+B	
	En date du 2021-12-10			
1er avril 2001 au 31 mars 2002	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2002 au 31 mars 2003	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2003 au 31 mars 2004	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2004 au 31 mars 2005	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2005 au 31 mars 2006	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2006 au 31 mars 2007	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2007 au 31 mars 2008	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2008 au 31 mars 2009	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2009 au 31 mars 2010	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2010 au 31 mars 2011	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2011 au 31 mars 2012	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2012 au 31 mars 2013	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2013 au 31 mars 2014	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2014 au 31 mars 2015	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2015 au 31 mars 2016	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2016 au 31 mars 2017	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2017 au 31 mars 2018	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2018 au 31 mars 2019	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2019 au 31 mars 2020	0 \$	57 638 \$	57 638 \$	57 638 \$
1er avril 2020 au 31 mars 2021	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
1er avril 2021 au 31 mars 2022	0 \$	342 362 \$	342 362 \$	342 362 \$
		Total :		400 000 \$

Le projet est-il terminé: Non

Date prévue de fin des travaux : 2022-11-30

Répondant : Nom et prénom : Pierre Lefebvre Adresse courriel : dg@brigham.ca	Fonction : Directeur général et secrétaire-trésorier Téléphone : (450) 263-5942 #223
---	---

Commentaires : La réalisation des travaux est prévue en cours d'année et devrait se terminer à l'automne 2022.

Projet 1 – installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	Total		
001	Réfection des installations de traitement-eaux usées Cowansville	200 des Prés verts	0 \$	0 \$	0 \$	64 129 \$	0 \$	0 \$	64 129 \$	Quote-part des travaux sur la base des débits réservés
002	Réfection poste de pompage - Principal	50 chemin de l'usine	0 \$	0 \$	0 \$	350 000 \$	0 \$	0 \$	350 000 \$	Mise à niveau et installation d'une génératrice
003	Usine de traitement d'eau potable - secteur Guay	rue Guay	0 \$	0 \$	0 \$	291 422 \$	0 \$	0 \$	291 422 \$	Installation d'équipement de traitement de l'eau potable à partir d'un puits existant desservant 22 résidences actuelles. Puits d'alimentation et bâtiment de service de l'usine de traitement.
004	Usine de traitement d'eau potable - génératrice	118 avenue des Cèdres	0 \$	0 \$	0 \$	75 000 \$	0 \$	0 \$	75 000 \$	Acquisition et installation d'une génératrice pour assurer l'approvisionnement en eau potable
008	Améliorations au poste de pompage du Domaine	rue du Domaine	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	75 000 \$	0 \$	75 000 \$	
Sous-totaux par type										
Collecte et interception des eaux usées et pluviales			0 \$	0 \$	0 \$	350 000 \$	0 \$	0 \$	350 000 \$	
Expertise technique en eaux usées			0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	75 000 \$	0 \$	75 000 \$	
Traitement de l'eau potable			0 \$	0 \$	0 \$	366 422 \$	0 \$	0 \$	366 422 \$	
Traitement des eaux usées			0 \$	0 \$	0 \$	64 129 \$	0 \$	0 \$	64 129 \$	
Total			0 \$	0 \$	0 \$	780 551 \$	75 000 \$	0 \$	855 551 \$	

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Il n'y a pas de projet pour la priorité 2

Municipalité (code géographique) : Brigham (46090)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Transmis

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1146090

N° de version : 1

Date de transmission : 2022-08-08

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Il n'y a pas de projet pour la priorité 3

Municipalité (code géographique) : Brigham (46090)
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Transmis

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)
Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1146090

N° de version : 1

Date de transmission : 2022-08-08

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)

Il n'y a pas de projet pour la priorité 4 - MAMH

Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	0 \$		
005	Réfection de chemins	divers chemins	0 \$	0 \$	0 \$	628 578 \$	0 \$	628 578 \$		
		Sous-totaux par type								
		Voirie	0 \$	0 \$	0 \$	628 578 \$	0 \$	628 578 \$		
		Total	0 \$	0 \$	0 \$	628 578 \$	0 \$	628 578 \$		



		N° : 21-067-EF-02	Rév: 0A		
Client: Municipalité de Brigham - Secteur Guay		Fait par: Jean-Michel Perron, CPI, OIQ n° 8030715	2022-07-27		
Projet: Système de production d'eau potable		Révisé et approuvé par: Sylvie Girard, ing., OIQ n° 109349			
N° projet Akvo: 21-067		 2022-07-27			
Estimation budgétaire du système de production d'eau potable					
	Unité	Coût unitaire	Quantité	Coût	
A Système de traitement d'eau potable					
A.1. 1	Organisation de chantier et signalisation	Global	43 000,00 \$	1	43 000,00 \$
A.1. 2	Système de filtration	Global	30 500,00 \$	1	30 500,00 \$
A.1. 3	Système de chloration	Global	24 000,00 \$	1	24 000,00 \$
A.1. 4	Instrumentation et système de distribution	Global	33 400,00 \$	1	33 400,00 \$
A.2. 5	Réservoirs d'eau potable	Global	26 000,00 \$	1	26 000,00 \$
A.2. 6	Système de traitement des eaux de lavages	Global	15 500,00 \$	1	15 500,00 \$
				Sous-total	172 400,00 \$
B Usine de traitement et puits d'alimentation					
B.2. 7	Organisation de chantier et signalisation	Global	12 500,00 \$	1	12 500,00 \$
B.2. 8	Bâtiment préfabriqué	Global	39 800,00 \$	1	39 800,00 \$
B.2. 9	Ventilation et électricité	Global	11 500,00 \$	1	11 500,00 \$
B.2. 10	Génératrice et équipements de sécurité	Global	16 000,00 \$	1	16 000,00 \$
B.2. 11	Terrassement de l'usine (Fondation, entrée, stationnement)	Global	34 175,00 \$	1	34 175,00 \$
B.2. 12	Aménagement du puits	Global	14 400,00 \$	1	14 400,00 \$
				Sous-total	128 375,00 \$
C Réseau d'aqueduc					
C.3. 13	Organisation de chantier et signalisation	Global	20 000,00 \$	1	20 000,00 \$
C.3. 14	Voltrie (Excavations, matières granulaires, membranes, pavage, marquage des chaussées...)	m ²	67,50 \$	2000	135 000,00 \$
C.3. 15	Terrassement (Recharge des accotements, gestion des remblais, aménagement des entrées, réfection des fossés...)	m ²	31,50 \$	2000	63 000,00 \$
C.3. 16	Aménagement du réseau de conduites d'eau potable (Pose conduite, essai étanchéité, gestion des eaux de forage...)	m	235,52 \$	1220	287 331,00 \$
C.3. 17	Aménagement des entrées de services	unité	1 200,00 \$	24	28 800,00 \$
C.3. 18	Installations des équipements de plomberie particulier (Vannes, installation de purge, isolant...)	Global	70 000,00 \$	1	70 000,00 \$
C.2. 19	Aménagement du réseau de conduites d'eau potable (Pose conduite, essai étanchéité, gestion des eaux de forage...)	m	235,52 \$	180	42 393,00 \$
C.2. 20	Aménagement des entrées de services	unité	1 200,00 \$	3	3 600,00 \$
				Sous-total	650 124,00 \$
Légende					
A.1.1. Catégorie . Source financement . Numéro article		Coût direct (sans taxes) 950 889,00 \$			
A.1.1 : Système de traitement. PIQM. Article 1		Coût direct (avec taxes) 1 083 296,13 \$			
B.2.9: Usine de traitement. TECQ. Article 9		Contingence de 35% sur les coûts directs (sans taxes) 332 814,65 \$			
C.3.15: Réseau d'aqueduc. Fimeau . Article 15		Coût direct (avec contingence de 35% sur les coûts direct sans taxes) 1 283 713,65 \$			



RÈGLEMENT 2022-06 – BRIGHAM

Coût selon l'annexe B - AKVO 21-067-ef-02 (2022-07-27)	950 899 \$
Coût des travaux	950 899 \$
<hr/>	
Frais incidents – 35 % (arrondir) – incluant taxes nettes applicables	332 101 \$
Dépense décrétée totale	1 283 000 \$



Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier



IMMEUBLES ASSUJETTIS À LA COMPENSATION :

1. Lot : 3 711 738
2. Lot : 3 711 739
3. Lot : 3 711 740
4. Lot : 3 711 742
5. Lot : 3 711 746
6. Lot : 3 711 747
7. Lot : 3 711 749
8. Lot : 3 711 751
9. Lot : 3 711 754
10. Lot : 3 711 755
11. Lot : 3 711 756
12. Lot : 3 711 757
13. Lot : 3 711 759
14. Lot : 3 711 761
15. Lot : 3 711 762
16. Lot : 3 711 763
17. Lot : 3 711 764
18. Lot : 3 711 765
19. Lot : 3 711 766
20. Lot : 3 711 767
21. Lot : 3 711 768
22. Lot : 3 521 378
23. Lot : 3 521 398
24. Lot : 3 905 867

Le tout tel qu'il est identifié sur le plan du secteur Guay.

2022-199
PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal tiennent une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres. Le conseil municipal n'a pas reçu de question via le site Internet de la Municipalité de Brigham.

L'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site Internet de la Municipalité ainsi qu'à la salle du conseil.

2022-200
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever la séance. Il est 19 h 36.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier